



---

*ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018*

---

Conformément à l'article L5211-36, ce rapport est établi en vertu de l'article L2312-1 du CGCT qui nous invite à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les 60 jours précédents le vote du budget primitif.

De plus la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité (...) présente ses objectifs pour le budget général et les budgets annexes concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Par ailleurs, compte tenu de la strate démographique de la CCSVT, le rapport doit comporter (article D2312-3) :

- A/1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- A/2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- A/3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B/1° Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- B/2° Les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- B/3° Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport :

- peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

---

*PREMIERE PARTIE – LE BUDGET PRINCIPAL*

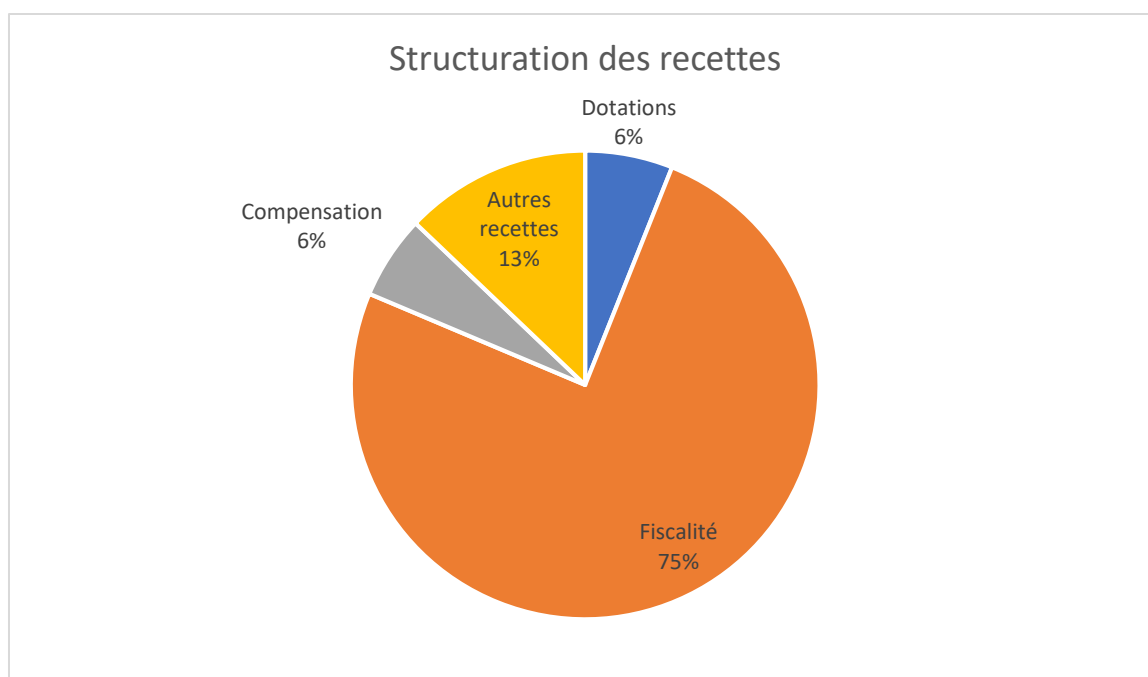
---

**I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.**

RECETTES REELLES (en K €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations globales de fonctionnement (741)	553	536	426	420	500	500	500
Fiscalité (contributions directes et TEOM)	3 854	3 821	4 460	5 232	5 363	5 497	5 635
Autres recettes fiscales (compensation)	451	471	446	400	400	400	400
Autres recettes de fonctionnement	322	434	672	895	800	800	800
<b>TOTAL</b>	<b>5 180</b>	<b>5 262</b>	<b>6 004</b>	<b>6 947</b>	<b>7 063</b>	<b>7 197</b>	<b>7 335</b>

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une stagnation des dotations et compensations.
- Une dynamique structurelle (augmentation des bases physiques) et conjoncturelle (extension du périmètre) des recettes fiscales (+17%) et de certaines recettes de fonctionnement (taxe de séjour notamment).



**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Maintien des taux de fiscalité (sauf TEOM en cas d'augmentation massive du coût de traitement).  
Accroissement du taux de couverture du budget déchets par les recettes dédiées (58% en 2017).  
Obtention de la DGF bonifiée en 2018 compte tenu des compétences exercées.

Risque de baisse du produit de la taxe de séjour compte tenu de la réforme à venir (2019).  
Les conséquences de la réforme sur la TH sont inconnues à ce jour mais celle-ci entrainera obligatoirement une diminution de la part des ressources propres de l'établissement.

DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	710	707	826	692	650	600	600
Charges de personnel	1 254	1 408	1 435	1 837	1 800	1 800	1800
Autres dépenses de fonctionnement	3 463	3 053	3 616	4 088	4 090	4 090	4 090
<b>TOTAL</b>	<b>5 427</b>	<b>5 168</b>	<b>5 877</b>	<b>6 617</b>	<b>6 540</b>	<b>6 490</b>	<b>6 490</b>

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une diminution importante des charges à caractère général.
- Une augmentation importante des charges de personnel liée en grande partie à l'extension du périmètre (reprise de 4 agents administratifs et 5 agents techniques) entre 2016 et 2017.
- L'exercice 2017 est marqué par le virement exceptionnel aux budgets EAU et ASSAINISSEMENT à hauteur de 331 806 €.

Part des CP dans les dépenses de fonctionnement.	2014	2015	2016	2017
	23.10%	27%	24%	26%

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement est stable à 26%.

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Maintien des charges de personnel à 1 800 000 € à compétence égale.  
Baisse des charges à caractère général dans la fourchette 600-650 K € à compétence égale.  
Stabilisation des attributions de compensation.  
Absence d'évaluation en matière de GEMAPI.  
Risque sur la cotisation versée au SYVADEC.

**II. Les niveaux d'épargne.**

	2014	2015	2016	2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 180	5 262	6 004	6 947
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 427	5 168	5 877	6 617
EPARGNE DE GESTION	- 247	94	127	330
INTERET DE LA DETTE	46	42	79	95
EPARGNE BRUTE	- 293	52	48	235
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	108	112	173	201
EPARGNE NETTE	- 401	- 60	-125	34

Pour la première fois depuis 2014, l'épargne nette devient positive et s'établit à 34 000 €.

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Maintien et/ou accroissement de l'épargne nette.

### III. Les investissements.

	2014	2015	2016	2017
DEPENSES D'EQUIPEMENT	207	499	41	1

A l'occasion du conseil communautaire 18 décembre 2017, il a été évoqué les investissements à réaliser à court et moyen terme.

Au niveau du budget général, l'effort portera sur le service déchets afin de diminuer les coûts de fonctionnement.

En 2018, les investissements concerneront essentiellement l'achat de 8 camions BOM et de conteneurs.

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**  
Accroissement des investissements en matière de gestion des déchets.

### IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
INTERET	46	42	79	95	83			
CAPITAL	108	112	173	201	233			
ANNUITE	154	154	252	296	316	316	316	240

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	1 127	1 014	2 500	2 556	2 323	2 091	1 841	1 657

CAPACITE DE DESENETTEMENT			
2014	2015	2016	2017
19.50	52	52	10.90

L'encourt de la dette comme les annuités d'emprunts ont fortement augmenté.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encourt de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2021.

ORGANISME PRÊTEUR	REFERENCES	ANNUITE	FIN
CAISSE D'EPARGNE	A29102BJ	34 700,23 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	A29102BK	42 202,98 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	A29102BL	65 118,80 €	2025
CAISSE D'EPARGNE	A2914000	27 589,16 €	2032
CAISSE D'EPARGNE	A29151FD	99 430,51 €	2035
CAISSE D'EPARGNE	AB078530	47 611,36 €	2022

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Absence de nouveaux emprunts jusqu'en 2021 et financement de l'investissement par l'autofinancement.

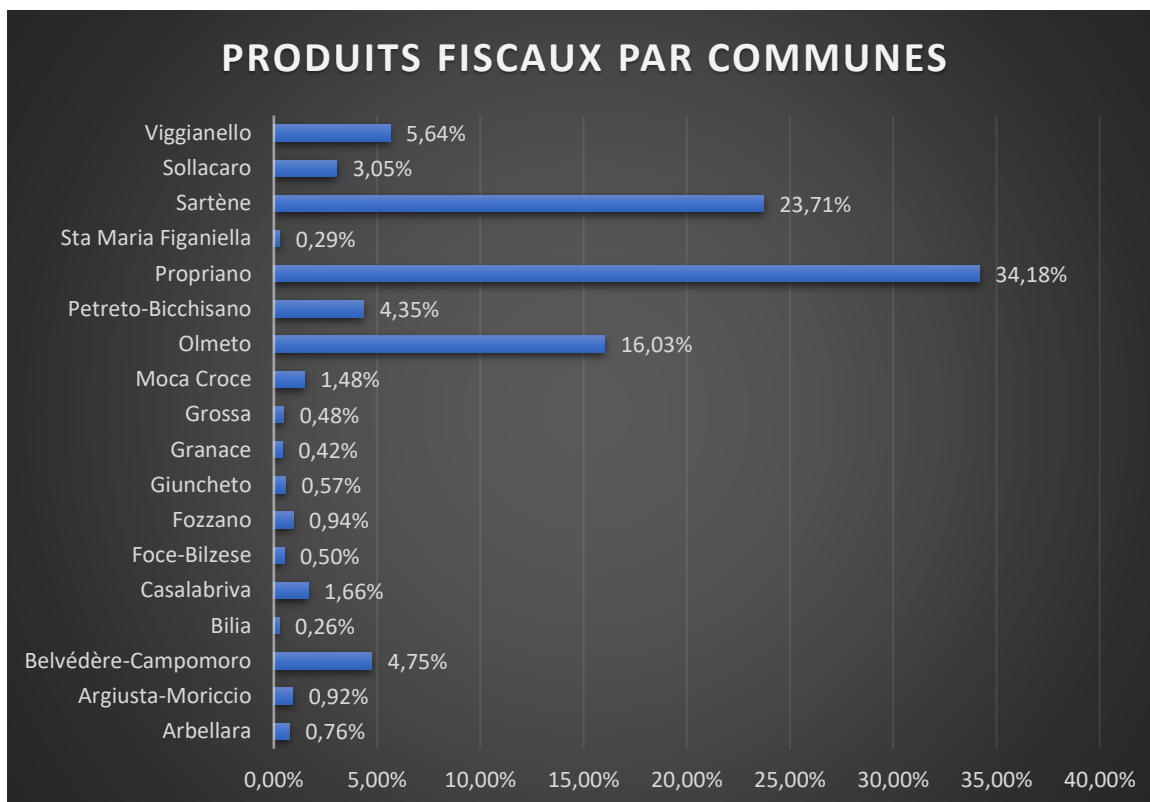
Encourt de la dette de 1 841 000 € en 2020.

**V. La fiscalité.**

<b>BASE TH (en k €)</b>	2014	2015	2016	2017
Arbellara	189	197	226	232
Argiusta-Moriccio	-	-	-	223
Belvédère-Campomoro	1 131	1 192	1 236	1 323
Bilia	71	85	83	77
Casalabriva	-	-	-	278
Foce-Bilzese	127	130	136	143
Fozzano	312	244	249	258
Giuncheto	110	118	125	139
Granace	124	122	124	119
Grossa	113	120	129	138
Moca Croce	-	-	-	321
Olimeto	3 379	3741	3 838	4 194
Petreto-Bicchisano	-	-	-	861
Propriano	5 383	6313	6 369	6 953
Sta Maria Figaniella	86	94	91	88
Sartène	4 216	4640	4 603	4 768
Sollacaro	-	-	-	612
Viggianello	1 077	1188	1 221	1 230
<b>TOTAL DES BASES</b>	<b>15 187</b>	<b>18 184</b>	<b>18 430</b>	<b>21 957</b>
<b>PRODUITS RECUS</b>	<b>1 866</b>	<b>1 910</b>	<b>2 119</b>	<b>2 528</b>

<b>Produits (en K €)</b>	2014	2015	2016	2017
IFER	93	97	84	107
CVAE	427	445	516	475
TASCOM	144	133	146	140
CFE	317	475	368	413

<b>Produits TEOM (en K €)</b>	2014	2015	2016	2017
	967	1 009	1 182	1 488



Hors communes adhérentes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le produit de la fiscalité a augmenté de près de 2.92%.

Le montant de la fiscalité s'élève en 2017 à 5 180 000 € (+16.25%).

Sur la base d'une augmentation moyenne de 2.2% par an, les recettes fiscales annuelles supplémentaires s'élèveraient jusqu'en 2020 à 700 000 € (114 000 € en 2018, 230 000 € en 2019 et 350 000 € en 2020).

#### Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :

Maintien des taux 2017 (TH, FNB, CFE).

Absence de visibilité sur la réforme de la TH.

Risque sur TEOM en l'absence de visibilité sur les coûts de traitement.

Réflexion sur les conséquences de la GEMAPI

#### VI. La gestion des déchets.

Les dépenses relatives aux déchets représentent 42% du budget de fonctionnement de l'établissement et s'élèvent à environ 3 000 000 €.

		2015	2016		2017	
0.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	535 647,22	628 011,41		534 392,75	
0.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 408 350,74	1 435 238,04		1 500 641,42	
65-66-67	AUTRES DEPENSES	1 077 917,90	1 117 554,29		757 869,74	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	207 672,01	207 672,01		207 672,01	
DEPENSES DECHETS		3 229 587,87	3 388 475,75	4,92%	3 000 575,92	-11,45%

Les éléments essentiels de ce service sont les suivants :

	2015	2016	2017
POPULATION DGF DESSERVIE	13 206	13 430	15 651
OMr COLLECTES (en tonnes)	5921.20	5673.90	6452.80
DECHETS ENFOUIS (en tonnes)	6707.30	6565.80	7501.30
DECHETS VALORISABLES COLLECTES (en tonnes)	519.90	650.40	626.90
DECHETS VALORISES (en tonnes)	1611.90	1761.10	1870.80
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS (en tonnes)	8839.10	8977.30	9999
TAUX DE VALORISATION (en%)	18.24%	19.62%	18.71%
DECHETS PRODUITS PAR HABITANT DGF (en kg)	669.32	668.45	638.87
COÛT A LA TONNE (en €)	365.38	377.45	300.09
COÛT PAR HABITANT DGF (en €)	244.55	252.31	191.72

Sur la base des éléments précités, plusieurs indices ont été mis en place :

Indices		2015	2016	2017
1	DEPENSES DECHETS	100,00	104,92	92,91
2	POPULATION DGF DESSERVIE	100,00	101,70	118,52
3	COÛT PAR HABITANT DGF	100,00	103,17	78,39
4	COÛT A LA TONNE	100,00	103,30	82,13
5	OMR COLLECTES	100,00	95,82	108,98
6	DECHETS ENFOUIS	100,00	97,89	111,84
7	DECHETS VALORISABLES COLLECTES	100,00	125,10	120,58
8	DECHETS VALORISES	100,00	109,26	116,06
9	PRODUCTION TOTAL DE DECHETS	100,00	101,56	113,12
10	DECHETS / HABITANT DGF	100,00	99,87	95,45
11	TAUX DE VALORISATION	100,00	107,57	102,60

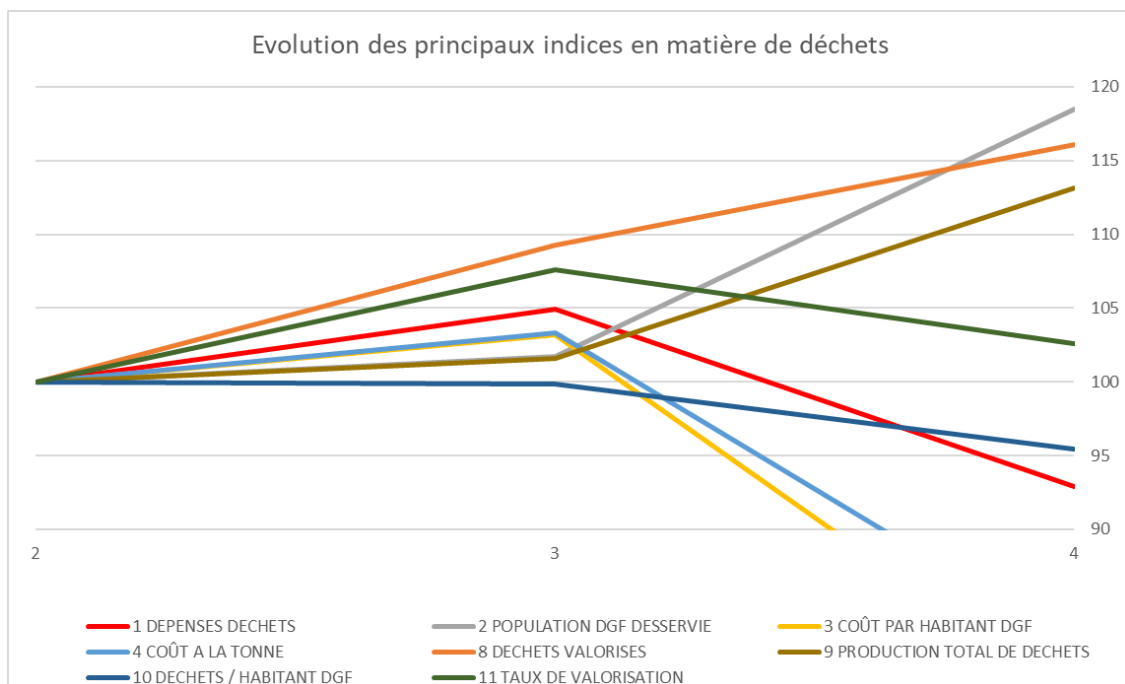
Points positifs :

- Une baisse significative des dépenses en matière de déchets malgré l'extension du périmètre de la CCSVT et l'accroissement du nombre d'utilisateurs.
- Une baisse importante du coût par habitant DGF.
- Un coût à la tonne en forte baisse.
- Une hausse du tonnage de déchets valorisés (liée principalement aux déchetteries).
- Une production de déchets par habitant en baisse.

Points négatifs :

- Une hausse du tonnage collecté, géré ou enfouis qui s'expliquent par une augmentation du nombre d'utilisateurs.
- Une baisse des déchets valorisables collectés.
- Un taux de valorisation qui baisse.





**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Renforcement des moyens techniques pour assurer les missions existantes (BOM et conteneurs).  
Renouvellement de la flotte automobile vieillissante pour diminuer les dépenses de fonctionnement.  
Diminution de 7 à 10 % en deux ans des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel et hors augmentation de la cotisation versée au SYVADEC).

Amélioration du taux de couverture des dépenses déchets (65%) à hauteur de 70-75% hors augmentation de la cotisation versée au SYVADEC.

Augmentation du volume de déchets valorisables à coût constant grâce à une adaptation des fréquences de collecte.

---

*DEUXIEME PARTIE – LE BUDGET EAU*

---

**I. Les dépenses et les recettes d'exploitation.**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES (en K €)	654	340	369	921	900	900	900
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	106	43	39	395	400	400	400

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une forte augmentation des recettes en 2017 liée principalement au changement d'un des deux fermiers.
- Des dépenses en hausse liées à des éléments structurels (régie sur les communes du Taravo) et des facteurs conjoncturels (près de 211 000 de dépenses de transport d'eau).

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Augmentation des rendements de réseaux pour les deux fermiers.  
 Mise en place d'une nouvelle tarification sur les 5 communes en régie couvrant les dépenses.  
 Limitation du recours à l'emprunt.  
 Réalisation des équipements structurants permettant de limiter les frais de fonctionnement et notamment de transport d'eau (réalisation de nouveaux forages sur Sollacaro, Bilia, Olmeto, Fozzano et en cas de foncier disponible Arbellara).  
 Amélioration du service / Conformité des analyses.  
 Limitation des dépenses de fonctionnement à 400 000 € jusqu'en 2020.  
 Optimisation des amortissements.

**II. Les niveaux d'épargne.**

	2014	2015	2016	2017
RECETTES D'EXPLOITATION	654	340	369	1 043
DEPENSES D'EXPLOITATION	106	43	39	634
EPARGNE DE GESTION	548	297	330	409
INTERET DE LA DETTE	35	28	27	33
EPARGNE BRUTE	513	269	303	376
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	145	142	8	176
EPARGNE NETTE	368	127	295	200

L'épargne nette reste positive et s'établit à 200 000 €.

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Maintien et/ou accroissement de l'épargne nette.

### III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017
	207	499	41	705

Les dépenses d'équipement ont fortement augmenté et atteignent près de 705 000 € en 2017.

A l'occasion du conseil communautaire 18 décembre 2017, il a été évoqué les investissements à réaliser à court et moyen terme.

Au niveau du budget EAU, l'effort portera sur la sécurisation de la ressource en eau afin de limiter le recours au transport d'eau.

Cette sécurisation passe par la réalisation de nouveaux forages sur les communes de Fozzano, Foce, Arbellara, Olmeto et Sollacaro.

De plus, les capacités de stockage devront être augmentées et/ou adapter sur les secteurs de Belvédère et d'Abbartello.

Enfin, des investissements sur les réseaux permettront d'améliorer le rendement notamment sur la commune de Sartène.

#### Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :

Accroissement des investissements en matière de sécurisation de la ressource.  
Construction de deux réservoirs sur Belvédère (remplacement) et Olmeto (nouveau).

### IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
INTERET	35	28	27	33	184			
CAPITAL	145	142	119	176	27			
ANNUITE	180	170	146	209	211	177	157	84

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	755	612	692	790	706	507	355	288

CAPACITE DE DESENETTEMENT			
2014	2015	2016	2017
1.47	12.27	2.28	2.10

L'encourt de la dette comme les annuités d'emprunts ont augmenté.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encourt de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2021 avec notamment :

- En 2018, fin d'un emprunt dont l'annuité est de 33 501 €

- En 2019, fin de deux emprunts pour une annuité totale de près de 20 000 €
- En 2020, fin deux emprunts pour une annuité totale de près de 72 000 €.

ORGANISME PRÊTEUR	REFERENCES	ANNUITE	FIN
DEXIA	0238393/001	40 712,34 €	2020
DEXIA	0242895/002	31 619,10 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	A2908623	33 501,84 €	2018
CAISSE D'EPARGNE	A29151FJ	22 463,81 €	2026
CAISSE D'EPARGNE	A29161QD	6 853,02 €	2031
CAISSE D'EPARGNE	AB078532	28 566,80 €	2022
DEXIA	MON 221473/1	8 659,09 €	2019
DEXIA	MON198773/0200754001	5 385,93 €	2017
DEXIA	MON215225	11 561,07 €	2019
DEXIA	MON265495	22 009,20 €	2024

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**  
 Contractualisation d'un emprunt de 100 000 € pour financer le programme d'investissement 2018.  
 Limitation du recours à l'emprunt.  
 Encours de la dette à 355 000 € en 2020.

**V. Le prix du service.**

Les montants de surtaxe (pour les secteurs gérés en affermage) et/ou de redevance (pour le secteur en régie) doivent être maintenus jusqu'en 2020.

A l'occasion de la fin des contrats d'affermage, une réflexion devra être engagée pour maintenir, voir diminuer le montant facturé à l'utilisateur, soit totalement, soit partiellement afin de renforcer les recettes du budget assainissement.

Cette action est cependant subordonnée à une amélioration du rendement du service d'ici 2020.

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**  
 Maintien du montant de la surtaxe et de la redevance.

*TROISIEME PARTIE – LE BUDGET ASSAINISSEMENT*

I. Les dépenses et les recettes d'exploitation.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES (en K €)	1 025	360	878	823	850	875	900
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	28	119	457	575	600	600	600

Sur les 3 derniers exercices, il est constaté :

- Une diminution des recettes en 2017 liée principalement au changement d'un des deux fermiers et à une facturation partielle du service.
- Des dépenses en hausse liées à des éléments structurels (régie sur les communes du Taravo) et des facteurs conjoncturels (près de 211 000 de dépenses de transport d'eau).

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Stabilisation des dépenses réelles.  
Augmentation des recettes réelles à travers une amélioration du rendement des réseaux.  
Optimisation des amortissements.  
Recours limité à l'emprunt.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017
RECETTES D'EXPLOITATION	1 025	360	878	951
DEPENSES D'EXPLOITATION hors INTERET DE LA DETTE	28	119	457	726
EPARGNE DE GESTION	997	241	421	225
INTERET DE LA DETTE	193	192	183	206
EPARGNE BRUTE	804	49	238	19
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	240	1 279	286	369
EPARGNE NETTE	564	1 230	-48	-350

L'épargne nette reste négative et s'établit à – 350 000 €.

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**

Accroissement de l'épargne nette grâce à la diminution des annuités d'emprunts et à l'augmentation de l'épargne de gestion.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017
	639	53	315	1 582

Les dépenses d'équipement ont fortement augmenté et atteignent près de 1 582 000 € en 2017.

A l'occasion du conseil communautaire 18 décembre 2017, il a été évoqué les investissements à réaliser à court et moyen terme.

Au niveau du budget ASSAINISSEMENT, l'effort portera sur la mise en place de traitement des eaux usées sur les secteurs en assainissement collectif.

**Prévisions/Orientations pour les exercices 2018 et suivants :**  
Accroissement des investissements en matière de traitement des eaux usées.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
INTERET	193	192	183	206				
CAPITAL	2 240	1 279	286	369				
ANNUITE	2 433	1 471	469	575	584	425	425	425

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	4 777	5 498	5 474	6 230	8 075	7 920	7 800	6 560

CAPACITE DE DESENETTEMENT			
2014	2015	2016	2017
5.94	112.20	23	328

L'encours de la dette comme les annuités d'emprunts ont fortement augmenté.

Pour les exercices 2018 et suivants, l'annuité de la dette à vocation à diminuer (renégociation de plusieurs prêts) et l'encours devrait atteindre 6.5 millions d'euros en 2021.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encours de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2021.

Enfin, la capacité de désendettement devrait s'améliorer grâce :

- A l'amélioration des rendements.
- A l'augmentation de l'épargne brute.

<b>ORGANISME PRÊTEUR</b>	<b>REFERENCES</b>	<b>ANNUITE</b>	<b>FIN</b>
CAISSE DES DEPOTS	46991	5 378,64 €	2036
CREDIT AGRICOLE	73005082109	15 771,66 €	2024
CAISSE D'EPARGNE	A2908624	26 801,47 €	2018
CAISSE D'EPARGNE	A29140 TF	70 361,08 €	2035
CAISSE D'EPARGNE	A29140FN	72 349,12 €	2034
CAISSE D'EPARGNE	A2915184	66 348,70 €	2035
CAISSE D'EPARGNE	A29151FI	24 372,76 €	2031
CAISSE D'EPARGNE	A2918039	10 050,00 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	AB078532	19 044,56 €	2022
DEXIA	MON 275292/0294144	61 361,80 €	2026
DEXIA	MON275432/0294292	212 687,24 €	2026

*QUATRIEME PARTIE – EFFECTIF*

I. Structure des effectifs

AU 01/01/2018			FILIERE ADM	FILIERE TECHNIQUE	TOTAL
TITULAIRE	A	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	1
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1
	B	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	1	1
		POSTE (S) POURVU (S)	0	0	0
	C	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	7	40	47
		POSTE (S) POURVU (S)	7	36	43
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (CDD, CDI & occasionnels)		POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	5	5
		POSTE (S) POURVU (S)	0	5	5
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE (Contrat aidé & apprenti)		POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	4	5
		POSTE (S) POURVU (S)	1	4	5

**Evolution prévisionnelle pour 2018 :**  
 Recrutement d'un responsable de secteur « Taravo » (poste déjà créé).  
 1 agent technique mis à la retraite.  
 1 agent en CDI mis à la retraite.  
 Fin de deux contrats aidés.  
 Deux contrats d'apprentissage en fin de cycle.  
 Réflexion à entamer sur les moyens humains nécessaire au fonctionnement des services.

II. Structuration des dépenses de personnel.

TRAITEMENT BRUT (y compris supplément familiale et prime de transport)	1 241 423
NBI	7 545 €
IAT	86 010 €
PRISE EN CHARGE MUTUELLE	13 128 €
IEMP	26 250 €
INDEMNITES MOBILITE	2 700
INDEMNITE REGISSEUR	820 €
PFR	12 350
INDEMNITES DE RESPONSABILITE	2 565
CHARGES PATRONALES	475 550 €

**Evolution prévisionnelle pour 2018 :**  
 Diminution et/ou stabilisation des charges de personnel.  
 Mise en place du RIFSEEP.



III. Durée effective du travail.

Agents administratifs / 35 heures par semaine sur 5 jours.

Agents techniques / Moyenne de 35 heures par semaine sur des semaines de 5 ou 6 jours selon les besoins et/ou les fréquences.

---

*CINQUIEME PARTIE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT*

---

I. Budgets annexes

Le programme d'investissement pour les 12 à 18 mois s'établit de la façon suivante :

<b>OPERATION</b>	<b>ENVELOPPE FINANCIERE</b>	<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>AUTOFINANCEMENT NET*</b>	<b>EMPRUNT A MOBILISER</b>
TRANSFERT EU VIGGIANELLO	1 450 000 €	195 000 €	97 500 €	97 500 €
STEP CAMPOMORO	2 900 000 €	490 000 €	245 000 €	245 000 €
STEP SOLLACARO	108 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
STEP TIZZANO	450 000 €	85 000 €	42 500 €	42 500 €
STEP OLMETO LITTORAL	460 000 €	0 €	0 €	0 €
STEP ARBELLARA	775 000 €	132 000 €	132 000 €	132 000 €
TRAVERSE SARTENE	725 000 €	343 000 €	171 500 €	171 500 €
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>				<b>700 500 €</b>
TRAVERSE SARTENE	1 120 000 €	201 000 €	100 500 €	100 500 €
<b>TOTAL EAU</b>				<b>100 500 €</b>

De plus, d'autres opérations devront être initiées et/ou mener dès cette année (selon les financements obtenus) et notamment :

- En matière d'AEP (liste non exhaustive) :
  - ✓ La création d'un réservoir à Belvédère.
  - ✓ La création d'un réservoir à Olmeto (secteur Abbartello).
  - ✓ Renouvellement de canalisation sur le quartier Benetti à Propriano.
  - ✓ La mise en œuvre d'un programme de renouvellement de canalisation sur Sartène dans le cadre de l'amélioration du rendement (Lycée, Santa Barbara, ....).
  - ✓ Le renouvellement des canalisations sur le secteur de Vigna Maio à Olmeto.
  - ✓ D'autres « petites opérations » permettant de garantir l'approvisionnement seront menées (réservoir de Foce à Foce Bilzese, réservoir de Foce à Sta Maria Figaniella, réservoir de Curratoja à Olmeto, forages à Sollacaro, Bilia et Olmeto, ....).
- En matière d'Assainissement :
  - ✓ Définition de l'APS de la STEP de Fozzano.
  - ✓ Définition de l'APS de Sta Maria Figaniella.
  - ✓ Définition de l'APS de Giuncheto.
  - ✓ Redéfinition de la STEP d'Argiusta-Moriccio.
  - ✓ Raccordement du Tipponu.
  - ✓ ....

II. Budget Général

L'accent sera mis sur les investissements en matière de déchets afin de limiter les coûts de fonctionnement et d'améliorer le taux de valorisation grâce à l'achat de camions BOM (1 200 000 €) et à la création et/ou réhabilitation des PAV existants.